



DROIT DE NAÎTRE

Sommaire

L'accouchement sous X remis en question
pages 1 et 3

Marche géante à Madrid
pages 1 et 4

Un groupe de parlementaires fait son mea culpa
pages 2 et 3

Le Pape défend le droit à l'objection de conscience
page 2

Saragosse : un million de bougies pour les enfants victimes d'avortement
page 4

La « pilule du surlendemain » autorisée
page 5

Droit de Naître participe aussi au Ve Congrès Mondial des Familles
page 5

Le courrier des amis de Droit de Naître
pages 6 et 7

Aveux d'un avorteur américain
page 8

Histoire d'une convertie à la vie
page 8

L'accouchement sous X remis en question

Depuis que les socialistes, et en particulier Mme Ségolène Royal, ont essayé de supprimer l'accouchement sous X, ou d'imposer des contraintes supplémentaires aux mères qui veulent y avoir recours, *Droit de Naître* s'est battu pour que les dispositions actuelles soient préservées.

Il est sûr et certain que certaines mères en difficulté, subissant la pression de leur entourage, se résigneraient à avorter si elles n'avaient pas la possibilité d'accoucher de façon anonyme et de donner à l'enfant la chance d'être adopté.

Un arrêt récent du juge des référés d'Angers a autorisé les grands-parents d'un bébé né sous X à prouver leur consanguinité pour adopter l'enfant, faisant fi du fait que leur fille – mère du bébé – ait souhaité accoucher sous X.

Le cas était, certes, particulier. Car l'accouchée avait pris une attitude ambiguë : avant de confier l'enfant

(suite page 3)

Marche géante à Madrid contre le tout-avortement de Zapatero

Plus de 90% des femmes qui avortent actuellement en Espagne le font parce que la poursuite de leur grossesse serait gravement nuisible à leur santé psychiatrique, avec la complicité de professionnels qui leur donnent un certificat médical et cela à n'importe quel moment de la grossesse.

Sous prétexte d'encadrer ces dérives, le gouvernement Zapatero a présenté un projet de loi qui fera de la loi espagnole une des plus radicales d'Europe : l'avortement deviendra un

(suite page 4)



Un groupe de parlementaires de la majorité fait son *mea culpa*

Est-il sincère ? Attendons pour voir

Vos pétitions, vos cartes, vos blâmes atterrissent régulièrement sur la table de travail de nos responsables politiques. Elles les font se mobiliser parfois. Et les agacent souvent. A long terme, est-ce qu'elles ont un impact sur leur esprit et leur façon d'envisager les choses ?

Oui, votre persévérance finit par payer. C'est ce que révèle le rapport « Reprendre la main sur les questions de société », élaboré par un groupe de 32 parlementaires de l'UMP animé par Hervé Mariton, député de la Drôme.

Le rapport fait un *mea culpa* en constatant que sur les questions de société, telles que l'avortement, la droite brille par son absence.

Pire : qu'elle se trouve souvent en situation d'infériorité idéologique et politique par rapport à la gauche. Ce sont donc des complexes : « de peur d'être taxés de réaction », admettent les députés.

Du coup, « à force de ne pas promouvoir ses convictions, la droite se laisse imposer celles des autres » et « laisse la gauche s'imposer facilement sur le terrain des idées ». (Cela est tellement vrai que ce n'est pas un gouvernement de gauche, mais de droite, qui a fait passer la loi Veil ; et depuis 1975, la droite ne s'est jamais opposée sérieusement à la dérive en faveur du tout-avortement).



» Le Pape défend le droit à l'objection de conscience

S'adressant au nouvel ambassadeur américain, Benoît XVI a évoqué la nécessité d'un « discernement clair en lien avec les thèmes qui touchent à la protection de la dignité humaine et au respect du droit inaliénable à la vie depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle, ainsi qu'à la protection du droit à l'objection de conscience de la part du personnel de la santé et de tous les citoyens en général ».

» Une proposition de loi pour renforcer la protection de la « clause de conscience »

Nous avons maintes fois dénoncé dans nos pages les menaces pesant sur la « clause de conscience » qui protège le personnel médical contre une participation imposée aux avortements.

Mme Simone Veil s'est même inquiétée, en reconnaissant, dans un interview au *TVMag*, que la seule chose qu'elle avait négociée avec l'Eglise (sic !) « était de ne pas contraindre les médecins » car, disait-elle, « on ne peut obliger personne à aller contre ses convictions ».

Un des domaines où la clause de conscience n'est pas respectée est celui de l'emploi dans les établissements de santé : il y a là une véritable discrimination.

Lors des entretiens d'embauche, par exemple, des postulants se voient refuser des postes s'ils manifestent leur souhait de se prévaloir de la clause de conscience pour ne pas participer à des avortements ou des stérilisations. Ou bien, si ces personnes sont déjà en poste, elle voient leur progression professionnelle ralentir.

Pour palier à ce manque de protection, le député de l'Isère M. Jacques Remiller a déposé une proposition de loi pour modifier le code de la santé en y incluant une garantie de non discrimination et en ajoutant la clause de conscience parmi les critères pour lesquels la discrimination est interdite.

Belle occasion pour ses collègues de la droite parlementaire de démontrer qu'ils sont sérieux lorsqu'ils manifestent leur volonté de « Reprendre la main sur les questions de société » (voir article ci-dessus).

» L'accouchement sous X remis en question

(suite de l'article de la page 1)

Les parlementaires animés par M. Mariton voudraient donc « se libérer de l'influence des lobbies » (y compris celui du *Planning familial* ?) et procéder à « un travail de refondation idéologique » similaire à celui entrepris en matière de travail, fiscalité et sécurité, à propos desquels « la droite est sortie du complexe qui l'empêchait de s'affirmer et la plaçait sous domination idéologique par rapport à la gauche ».

Pour cela, il faudrait aborder de front « des problèmes aujourd'hui tabous » (comme l'avortement et le statut juridique de l'embryon) et se mettre « à l'écoute des Français » en leur proposant « des réponses adaptées et conformes aux valeurs auxquelles nous croyons ».

Ainsi, « les questions de société doivent permettre au groupe UMP d'assumer sans complexe une voie de droite, faite de convictions, d'ouverture et de générosité ».

Conversion sincère ? Manœuvre électoraliste pour essayer de récupérer un électorat d'écou ?

Que le complexe d'infériorité par rapport à la gauche soit ouvertement reconnu, c'est déjà un premier pas dans la bonne direction.

À nos lecteurs de les encourager à parcourir le reste du long chemin par leurs appels téléphoniques, e-mails, cartes de protestation et autres pétitions.

Droit de Naître se réjouit de cette première fissure dans le mur du « politiquement correct », mais reste vigilante et combative pour que les bons propos contenus dans le rapport Mariton ne restent pas des vœux pieux. ●

aux responsables de l'administration, elle l'avait montré à sa propre mère.

Le juge des référés aurait dû pourtant se conformer à l'arrêt de la Cour de cassation de juillet 2009 qui a déjà décidé que les grands-parents d'un enfant né sous X ne peuvent s'opposer à une adoption et établir une filiation. Et il aurait dû surtout prendre en compte que sa décision en faveur des grands-parents allait fragiliser davantage cette institution qui permet à nombre de bébés de voir le jour au lieu d'être avortés.

« Le principe de l'anonymat de l'accouchement sous X peut désormais être remis en question », a commenté l'avocat du préfet de Maine-et-Loire qui n'a pas fait appel de la décision du tribunal.

L'abstention de cette autorité est d'autant plus dangereuse pour l'accouchement sous X que des responsables du gouvernement actuel ont manifesté leur souhait de mettre des limites à la volonté d'anonymat de la mère, au nom du droit de l'enfant à connaître ses origines.

Ainsi, lorsqu'elle était députée, Mme Valérie Pécresse a désiré remplacer l'accouchement sous X par « un accouchement dans la discrétion » : la femme serait obligée de révéler son identité et l'enfant aurait le droit de connaître le nom de sa mère à l'âge de 18 ans. À l'époque, l'Académie de médecine avait donné un avis contraire.

Plus récemment, Mme Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, a déclaré réfléchir à un assouplissement des règles de l'accouchement sous X, dans la même ligne de ce qui avait été proposé par Mme Pécresse.

Le bruit court que l'assouplissement des règles de l'accouchement sous X serait même intégré dans un projet de réforme de l'adoption prévu pour 2010.

Nous sommes tous sensibles à la douleur de ceux qui veulent connaître leurs origines. Mais seraient-ils en vie et capables de ressentir cette douleur si, à l'époque de leur naissance, le droit à accoucher sous X n'avait pas existé ou n'avait pas été fortement limité ?

Bref, mieux vaut vivre sans connaître ses parents biologiques que finir fœtus avorté dans une poubelle. ●





(Suite de l'article de la page 1)

« droit opposable », le délai pour le faire librement sera allongé jusqu'à la 14e semaine de grossesse et l'autorisation parentale pour les jeunes filles entre 16 et 18 ans ne sera plus obligatoire.

La ministre de l'Égalité des femmes, Mme Bibiana Aído, a même déclaré à la télévision que la vie d'un bébé de 14 semaines n'était pas « humaine », ce qui a donné libre cours à toute sorte de sarcasmes et a encouragé l'association *Derecho a Vivir* à confectionner et distribuer des dizaines de milliers de « bébés Aído », pour sensibiliser les Espagnols sur la portée de la loi envisagée par leur gouvernement socialiste.

Afin de montrer à Zapatero que l'immense majorité de la population était contre l'avortement, une coalition de quarante-deux associations pro-vie a organisé une gigantesque manifestation qui a eu lieu le 17 octobre dernier et qui a rassemblé un million et demi de manifestants.

Les dirigeants de *Droit de Naître* se sont déplacés à Madrid pour soutenir les efforts des pro-vie hispaniques et l'un d'entre eux, M. Georges Martin, a été invité par les organisateurs de la marche à s'adresser aux manifestants pour leur exprimer le soutien de l'ensemble des militants pro-vie de France (voir photo ci-contre). ●

Saragosse : un million de bougies pour les enfants victimes d'avortement



Placé sous le signe du réveil de l'Espagne, le 4e *Congrès International pour la Vie* a prolongé la manifestation monstre du 17 octobre à Madrid.

La dépénalisation de l'avortement a sacrifié 1 million d'enfants à naître espagnols : autant de bougies qui, grâce à 3 000 jeunes bénévoles, ont balisé 4 km de rue traversant le centre de Saragosse, jusqu'au pied de la Basilique Notre-Dame du Pilar, patronne de la ville.

Le Comité organisateur a réussi son pari : rassembler des personnalités venues de plus de 20 pays – parlementaires, médecins, juristes, ecclésiastiques, leaders de la vie

civile, sans oublier le témoignage poignant de femmes blessées devenues militantes pro-vie – et réunir sur la même plate-forme des mouvements aux approches et aux méthodes diverses.

Une très jeune génération considère ainsi archaïque l'idéologie pro-avortement à la mode au siècle dernier. Le gouvernement Zapatero aura décidément beaucoup de mal à imposer sa loi de décriminalisation de l'avortement...

Droit de Naître est heureuse de s'être adressée à un public aussi chaleureusement pro-vie : cette flamme est l'expression d'un nouveau regain dans tous les pays européens.



La Commission européenne autorise la « pilule du surlendemain »

Avec 1 210 000 boîtes de *Norlevo* (la pilule abortive dite du lendemain) vendues en 2008, le laboratoire *HRA Pharma*, qui a le monopole de sa distribution en France, est – de loin – le principal complice de l'avortement dans notre pays.

Non content des sommes ainsi engrangées, il vient d'obtenir de l'Agence européenne du médicament l'autorisation de lancer sur

le marché européen un soi-disant « contraceptif d'urgence » de nouvelle génération, l'*EllaOne*, dont les propriétés moléculaires sont similaires à celles du RU-486.

Pouvant être pris jusqu'à cinq jours après un rapport sexuel (d'où son appellation « pilule du surlendemain »), son effet abortif est patent : en cas de fécondation, il empêche l'embryon de s'implanter dans l'utérus. ●



© Digital Vision



***Droit de Naître* participe au Ve Congrès Mondial des Familles, à Amsterdam**



Après sa présentation, l'archevêque d'Utrecht, Mgr Willem Eijk, est venu s'entretenir avec les représentants de *Droit de Naître* à leur stand.



- » **Mgr Jean-Paul Jaeger, évêque d'Arras** : « Je vous suis reconnaissant d'attirer mon attention sur un certain nombre de problèmes que les membres de votre association ont repéré. Ces dérives doivent nous inciter à annoncer avec une ardeur renouvelée "l'Évangile de la vie" ».
- » **Mgr André Fort, évêque d'Orléans** : « Merci de votre message d'amitié. Bon courage pour mener le "bon combat" ».
- » **Dr Patrice Debray, député de Haute-Saône** : « En tant que député et médecin, je me suis beaucoup impliqué dans l'élaboration de la loi HPST et j'ai été sensible aux différentes demandes qui ont pu être faites de part et d'autre. Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part de vos arguments et tiens à vous dire que j'en ai pris bonne note. »
- » **M. André Lardeux, sénateur de Maine-et-Loire** : « Comme vous, je crains qu'il n'y ait une tendance générale à remettre en cause le principe de l'objection de conscience, comme on le voit en Espagne. Hélas la France ne sera pas la dernière à s'engager dans cette voie. Pour ce qui est des sages femmes, je regrette le zèle de la commission des affaires sociales du Sénat et je constate avec regret que les sénateurs (dont je suis) et les sénatrices opposés à cette disposition sont désormais minoritaires, y compris dans les rangs de la majorité sénatoriale. Cela présage des assauts qui seront portés lors de la révision de la loi de bioéthique ».

Pourquoi pas l'infanticide ?

La conseillère municipale de Lübeck (Allemagne), Mme Asja Huberty, du parti Die Linke, vient de publier son programme électoral. Selon le site www.avortementivg.com, Mme Huberty se prononce en faveur d'un avortement... jusqu'à 2 à 3 ans après la naissance du bébé !

Car, dit-elle, c'est seulement après ce délai que le jeune né « commencerait à se distinguer de l'animal ».

À partir du moment où on ne reconnaît pas le caractère sacré de la vie humaine dès la conception, tout délai, même le plus arbitraire, devient plausible. ●

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association Droit de Naître.

Responsable de la publication :
M. Marc Balestrieri
Droit de Naître : 39 av. Pasteur
92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79
E-mail :
contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org
Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

» Bureau de représentation à Bruxelles

Par le biais de la *Fédération Pro Europa Christiana* dont elle est membre, *Droit de Naître* dispose maintenant d'un pied à terre à Bruxelles pour promouvoir le droit à la vie dès la conception et jusqu'à la mort naturelle.

En effet, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et de la Charte des droits fondamentaux, par lesquels le droit à la vie est moins protégé, il est devenu urgent et important de faire entendre la voix de l'enfant à naître aux institutions européennes afin d'y contre-carrer les agissements insidieux du lobby pro-avortement et de la culture de mort en général.



►► « **Nous avons résisté...** »

✓ « En février 1983, j'étais enceinte. Faisant suite à un mélanome malin (cancer de la peau), on m'a dit d'avorter pour éviter la récurrence. Nous ne voulions pas y croire. Même "thérapeutique" l'avortement n'était pas la solution. Nous avons poussé plus loin l'analyse auprès du centre anticancéreux. Nous avons résisté, et notre petite Marie Anne est née le 15 août 83. Aujourd'hui c'est une brillante jeune fille de 26 ans. Heureusement que nous n'avons pas cédé à la peur et fait confiance à la Vie. » *M. et Mme P. M. de Vannes (56)*

✓ « Aujourd'hui j'ai imaginé... Que j'étais un fœtus, installé confortablement dans le ventre de ma mère. Puis j'ai senti un objet non identifié s'approcher de moi. Soudain, j'ai ressenti une vive douleur au niveau de ma jambe droite que l'objet était en train de découper. Quelle souffrance lorsque cet objet continua son travail avec mes 2 bras et mon autre jambe. Quelle douleur atroce... puis tout s'est assombri et ma vie m'a quitté ! » *M. S. M de Cébazat (63)*

►► « **Je suis de tout cœur avec le beau travail que vous faites** »

✓ « Je reçois aujourd'hui vos derniers documents et vous dit toute ma joie de les faire lire. Merci, je suis de tout cœur avec le beau travail que vous faites. » *Mme M. M. M. de Lyon (69)*

✓ « Votre bataille me reconforte. Continuez ! Vous avancez ! » *Mme G. B. de Cannes (06)*

✓ « Nous avons 2 filles qui peinent pour avoir des enfants. Alors de grâce laissons vivre ces enfants dans le ventre de leur mère et pensons à la souffrance de ces mères sans enfant. » *M. et Mme G. B. de Bouchamps-les-Craon (53)*

►► « **Je relève dans notre société une absurdité** »

✓ « Je relève dans notre société une absurdité : on condamne une mère qui a tué ses enfants à la naissance et l'on rembourse l'avortement... Quelle est la différence ? L'enfant n'est-il pas toujours l'enfant, avant ou après la naissance ? Que nos politiques réfléchissent : si un enfant a besoin de grandir pour devenir adulte, il a de la même façon, besoin de se former, de se façonner, pour pouvoir naître ; il ne peut pas surgir "tout construit". Il faut donc un commencement ... et il est déjà tout entier en puissance. » *Mlle M-F. V. de Moulin-Neuf (09)*

✓ « Aucun d'entre nous n'a demandé à naître. Or le XXe siècle a éliminé des dizaines de millions d'êtres qui ne demandaient qu'à vivre ! » *M. J. R. de St-Malo (35)*

✓ « Lorsque ma mère m'attendait, le médecin qui la suivait voulait pratiquer un avortement thérapeutique, détectant qu'il s'agissait d'une grossesse extra-utérine. Ma mère a résisté, elle n'avait pourtant que 20 ans. Et je suis là, contente de vivre ». *Mme A. V. de Castelnau-le-Lez (34)*

« **On défend le massacre des bébés phoques, mais que faisons-nous pour nos enfants ?** »

Mme C. K. de Tassin-la-Demi-Lune (69)



Le 21 septembre a eu lieu à Paris une conférence-débat animée par Mme Rosine Chandebais, sur le thème « Le Darwinisme face à l'embryon ». Professeuse d'Université, Mme Chandebais a enseigné l'embryologie expérimentale aux 2^{èmes} et 3^{èmes} cycles des Facultés des Sciences, de Médecine et d'Odontologie de Provence. Elle est aussi l'auteur de 40 publications dont 7 livres, notamment « L'embryon cet inconnu » (Ed. L'Âge d'Homme, Lausanne, 2004, postface de Michel Lejeune).



Un avorteur américain dit tout haut ce que ses collègues du monde entier pensent tout bas

Le Dr Curtis Boyd vient d'ouvrir un centre chirurgical spécial à Dallas, Texas. La différence vient de ce que son établissement est spécialisé dans les « avortements tardifs », jusqu'à 6 mois de grossesse.

Interviewé par une chaîne de télévision locale, il a fait cet aveu ahurissant : « Suis-je en train de tuer ? Oui, c'est ce que je fais. J'en suis conscient. »

Sa morale est purement utilitaire : quand une femme fait quelque chose qui est dans son intérêt, ou dans l'intérêt de sa famille,

elle agit d'une façon responsable et morale. Et cela même si l'action consiste à tuer un innocent.

C'est pourquoi il regrette que, lorsque les femmes rentrent dans son cabinet, « elles pensent que ce qu'elles font est mal et qu'elles sont mauvaises en le faisant ».

L'avorteur pense, au contraire, que « très souvent ce qu'elles font démontre un niveau de développement moral supérieur à celui de la plupart des gens ».

En gros, la fin justifie les moyens ! ●



La directrice d'une clinique d'avortement du *Planning familial* américain se convertit à la vie

Mlle Abby Johnson n'est pas une jeune fille comme les autres.

Elle a travaillé huit ans, dans la ville de Bryan au Texas, pour un avortoir de *Planned Parenthood* (la maison mère du *Planning familial* français, en quelque sorte) ; les deux dernières années, en tant que directrice de l'établissement.

Elle vient de claquer la porte et de rejoindre les manifestants pro-vie du trottoir d'en face.

Le malaise de Mlle Johnson grandissait à cause des pressions de ses supérieurs du *Planning familial* qui voulaient que le nombre des avortements dans la clinique dont elle était responsable augmente afin de palier aux difficultés financières de l'association.

Toutefois, le vrai tournant s'est produit lorsqu'elle a vu les images ultrason d'un bébé subissant un avortement.

Dans un interview pour la télévision locale, Mlle Johnson a exprimé son soulagement : « Je me sens purifié dans mon cœur. Je n'ai plus ce remords, je n'ai plus ce fardeau sur mes épaules ».

La réaction de *Planned Parenthood* n'a pas tardé : l'association pro-avortement a demandé au tribunal local une ordonnance pour interdire Mlle Johnson de manifester devant l'avortoir, ainsi que pour lui interdire de révéler des données réservées de son ancien employeur.

Après deux heures d'audience, le juge a rejeté la demande du *Planning familial* en statuant qu'il n'avait pas présenté les preuves convaincantes d'un risque de dommage.

Mlle Johnson manifesta son soulagement aussitôt après l'audience en déclarant que la décision du tribunal lui permettait de parler plus ouvertement encore de l'époque où elle était à la clinique et des circonstances qui avaient entouré son départ. ●